



## VILLAGE DES PRODUCTEURS ET ARTISANS

FOIRE DE PRINTEMPS DU GRAND NARBONNE

Du 30 avril au 3 mai 2026

### DOSSIER DE CANDIDATURE

**Courrier :**

IN'ESS Le Grand Narbonne  
Service économie  
30 avenue du Dr Paul Pompidor  
11 100 Narbonne

**Téléphone :**

04.11.23.22.00

**Mail :**

[foiredeprintemps@legrandnarbonne.com](mailto:foiredeprintemps@legrandnarbonne.com)

### DATE LIMITE DE CANDIDATURE

28 février 2026

## PREAMBULE

La Foire de Printemps, organisée par Le Grand Narbonne, se tiendra du 30 avril au 3 mai 2026. Cet événement a pour vocation de valoriser les acteurs économiques, artisanaux, associatifs et culturels du territoire, tout en proposant au public un temps de rencontre, de découverte et de convivialité.

Le salon sera composé d'exposants traditionnels mais également de producteurs et artisans permettant de mettre en valeur le savoir-faire du territoire du Grand Narbonne.

En effet, fort de son succès, le Village des producteurs et artisans du Grand Narbonne, qui témoigne des nombreux savoir-faire du territoire, sera reconduit.

## OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURE

Il s'agit de procéder à la sélection d'un panel de viticulteurs, producteurs et artisans alimentaires, représentatifs des produits, des savoir-faire et du patrimoine alimentaire du territoire du Grand Narbonne, selon les critères de sélection définis ci-après, dans la limite des places disponibles et sous conditions d'acceptation par le producteur des modalités d'organisation et de coût du stand proposé.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

L'espace dédié aux producteurs et artisans étant limité en surface, les organisateurs ont mis en place ce cahier des charges pour la sélection de ces derniers. Pour les exposants ne répondant pas à ce cahier des charges, se référer au cahier des charges 'exposants traditionnels'.

### a. Pour les producteurs, artisans et transformateurs alimentaires

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Avoir leur siège social dans le Grand Narbonne ou dans le département de l'Aude ;
- Proposer à la vente uniquement des produits alimentaires, si non alimentaire, en lien directement avec l'activité principale de l'entreprise (comme par exemple des verres de vin floqués avec le logo de l'entreprise)
- Les producteurs devront avoir un statut répondant à un des critères suivants :
  - **Les agriculteurs à titre principal ou secondaire ;**
  - **Les collectifs de producteurs (associations, SCIC) ;**
  - **Les coopératives agricoles.**
- **Les artisans et transformateurs alimentaires devront transformer la majorité de leurs produits sur le territoire et/ou faire appel à des produits du territoire au maximum dans la mesure du possible.**

## b. Pour les artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art

Les candidats devront répondre aux critères suivants :

- Avoir leur siège social dans le Grand Narbonne ou dans le département de l'Aude
- Les artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art seront au moins ressortissant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude ;
- L'activité principale de l'entreprise est classée selon la nomenclature d'activité française de l'artisanat (NAFA). Néanmoins, pour des raisons d'accord avec l'esprit de la foire de printemps, seront exclus les artisans relevant des sections de la NAFA suivantes :
  - Section A Agriculture, sylviculture et pêche ;
  - Section B industrie extractive ;
  - Section C industrie manufacturière pour les sous-catégories : 17,19,20 (sauf 20.4 et 20.53Z-Z), 21,22,23.5,23.6,23.9,24,25,26,27,28,29,30,32.3,32.4,32.5,33.
  - Section E / Production et distribution d'eau, d'assainissement, gestion des déchets et des pollutions ;
  - Section F / construction ;
  - Section G / commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ;
  - Section H / transport et entreposage ;
  - Section I / hébergement et restauration ;
  - Section J / Information et communication ;
  - Section M / activités spécialisées, scientifiques et techniques sauf 74.2 activités photographiques ;
  - Section N / activité de services, administratif et de soutien ;
  - Section Q / activité humaine et action sociale ;
  - Section S / Autres activités de service.

Pour rappel, le caractère de production artisanale est défini par la nomenclature d'activité française de l'artisanat comme un processus de fabrication « d'artisanal » en opposition à « industriel ». Cette qualification signifie, dans ces cas d'utilisation, que le travail y est faiblement divisé, que les tâches manuelles y sont essentielles, peu répétitives, et demandent un savoir et/ou un savoir-faire important.

## CRITERES DE SELECTION

### a. Pour les producteurs, artisans et transformateurs alimentaires

Tous types de productions alimentaires, boissons comprises, pourront être sélectionnés.

La sélection sera évaluée et priorisée selon les critères suivants :

- Avoir le siège social de son entreprise sur le territoire du Grand Narbonne
- L'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription est le critère permettant de départager deux profils de candidats similaires en cas de manque de place. Le candidat ayant rendu son bulletin d'inscription complet le plus tôt sera sélectionné ;
- Un équilibre entre la représentativité des différents produits est recherché afin de favoriser la diversité et éviter la mise en concurrence ;
- L'inscription dans les Signes officiels de Qualité AOP et IGP et/ou dans des démarches collectives du territoire : Pays Cathare, Bienvenue à la Ferme, Vignobles & Découvertes, qualité Sud de France, sera bienvenue.

### b. Pour les artisans non alimentaires et créateurs issus des métiers d'art

La sélection sera évaluée et priorisée selon les critères suivants :

- Avoir le siège social de l'entreprise sur le territoire du Grand Narbonne ou dans le département de l'Aude sera le critère de sélection le plus important ;
- L'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription est le critère permettant de départager deux profils de candidats similaires en cas de manque de place. Le candidat ayant rendu son bulletin d'inscription complet le plus tôt sera sélectionné ;
- Un équilibre entre la représentativité des différents produits est recherché afin de favoriser la diversité et éviter la mise en concurrence ;
- La réalisation d'objet en direct sur le stand de la foire sera bienvenue.

## PROCESSUS DE SELECTION

Après réception de l'ensemble des candidatures, un comité de sélection se réunira afin de choisir les entreprises composant le village de producteurs et artisans du Grand Narbonne selon les grilles de sélection présentées en annexe 1, en cas de de candidatures trop nombreuses.

Une note sur 20 sera attribuée à chaque candidat pour les départager s'ils venaient à être plus nombreux que le nombre de place à pouvoir.

Le comité de sélection fera le choix en fonction du nombre de candidatures et de places disponibles.

**INFORMATIONS GENERALES**

Entreprise : .....

Enseigne/Raison sociale : .....

N° SIRET : .....

N° répertoire des métiers : .....

N° registre du commerce : .....

Code NAF / Code APE : .....

Nom / Prénom du représentant légal : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal / Ville : .....

Téléphone : .....

**Email (obligatoire) :** .....

Demandes particulière liées à l'aménagement du stand :

.....

.....

.....

.....

*L'espace dédié sera ainsi dimensionné : Longueur 3 m x Profondeur 2 m.*

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné au Grand Narbonne pour l'instruction de votre demande de participation à la Foire de Printemps du Grand Narbonne. Les destinataires des données sont les personnels habilités du Grand Narbonne. Les données sont conservées 10 ans puis détruites. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée, et au Règlement Général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, des rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser au Grand Narbonne : [contact@legrandnarbonne.com](mailto:contact@legrandnarbonne.com)

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'organisme auprès duquel vous avez déposé votre demande.

**LISTE DES PRODUITS COMMERCIALISES**

Village des producteurs et artisans du Grand Narbonne  
FOIRE DE PRINTEMPS 2026

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

• Produit / Gamme de produit : .....

Prix / fourchette de prix .....€ Fabrication  Revente

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR**

• **Pièces obligatoires :**

- Le présent dossier d'inscription complété et signé auquel il sera joint les documents suivants :
- Extrait Kbis ou tout autre justificatif d'immatriculation de moins de 3 mois
- Une attestation de responsabilité civile pour la durée de votre présence à l'évènement
- Photos des produits commercialisés

• **Pièces complémentaires selon statut :**

- Carte d'affiliation MSA valable pour l'année en cours pour les ressortissants de la Chambre d'agriculture
- Autorisation de débit de boisson ou dossier de demande en cours tamponné par la Mairie pour les revendeurs d'alcool

<b>ENGAGEMENT DU DEMANDEUR</b>
--------------------------------

- Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement de la Foire de Printemps 2026.

Fait à ..... Le .....

Signature